

ENVOI EN RECOMMANDÉ

AVEC AR LE : 17 MARS 2023

DECISION DE NON OPPOSITION À
DECLARATION PREALABLE
délivrée par le Maire au nom de la commune

1A 201 515 0306 4

Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

DEMANDE N°DP 71150 23 S0003, déposée le 24/01/2023

De : Monsieur Robert GRANDJEAN

AFFICHÉ LE : 16 MARS 2023

Demeurant : 830 RN 6, 71680 CRECHES-SUR-SAONE

Sur un terrain situé : 830 RN 6, 71680 CRECHES-SUR-SAONE

Parcelle(s) : AE26

Pour : coupe d'un sapin mort dangereux portant sur l'habitation. Arbre totalement sec depuis 8 mois. Espace boisé classé.

Surface de plancher créée : 0 m²

LE MAIRE DE CRECHES-SUR-SAONE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée – Dossier complet au 10/02/2023 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/06/2009, modifié le 28/09/2012 et le 28/11/2014, révisé le 30/08/2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2017-01-30-005 du 30/01/2017, portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de Saône-et-Loire, concernant le réseau routier ;

Vu l'accord de l'architecte des bâtiments de France en date du 20/02/2023 ;

Considérant qu'aux termes de l'article R.425-1 du code de l'urbanisme, lorsque le projet est situé dans les abords des monuments historiques, le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de l'autorisation prévue à l'article L. 621-32 du code du patrimoine si l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord, le cas échéant assorti de prescriptions motivées, ou son avis pour les projets mentionnés à l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine ;

Considérant que le projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du château d'Estours, élément inscrit ou classé au titre des monuments historiques ;

ARRETE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Date d'affichage en mairie et avis de dépôt
Le 24 JAN. 2023

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 16 MARS 2023
Le Maire,

Le Maire
Roger THEVENOT

